



PÔLE GESTION ET ENGAGEMENT

DISPOSITIF NOUVEAUX ADHERENTS ACTIFS

Thématique

- COMPETITIONS
- FORMATIONS
- JEUNESSE
- DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- GESTION ET ENGAGEMENT
- DIRECTOIRE

Destinataires

- Présidents
- Secrétaires
- Trésoriers
- autres, préciser :

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Action à mener par le destinataire :

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous rappelons que le dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs », mis en œuvre saison 2021-2022 est à nouveau reconduit pour la saison 2024-2025.

Définition d'un « Nouvel Adhérent Actif » :

1. Les « adhérents actifs » sont des licenciés ayant exclusivement une fonction, au sein d'un club, de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel, sans être pratiquant (compétition, loisir, basket santé, etc.).
2. Pour toute nouvelle création d'un socle, accompagné de l'une au moins des fonctions de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel : gratuité de la part FFBB, de la part régionale et de la part départementale jusqu'à concurrence de 15 dans un même club
3. Cette disposition ne vaut pas pour une création de socle avec fonction(s), complétée d'une extension de pratique

Vous pouvez consulter la liste des licenciés concernés dans votre club dans le module éditions de FBI :

Rechercher une édition

Recherche par nom, mot clé...

Liste - Nouveaux adhérents actifs par clubs (FBE)

Module

Licence

Edition

Liste - Nouveaux adhérents actifs par clubs (FBE)

Rédacteur

Vérificateur

Approbateur

Bénédicte DUBOIS
Assistante administrative et
comptable

Damien SIMONNET
Directeur

Damien SIMONNET
Directeur

Référence

2025-03-06 PGECD – DISPOSITIF NOUVEAUX ADHERENTS
ACTIFS - BD